

**CONSEIL CITOYEN
DU RÉSEAU RÉSILIENCE ÂÎNÉ·ES MONTRÉAL**

**UN CONSEIL DES DOYENNES ET DOYENS,
POUR MIEUX VIEILLIR ET VIVRE À MONTRÉAL**

M É M O I R E

MEMBRES DU CONSEIL CITOYEN

RAPHAËL ASSOR, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce,
<https://resilienceaineemtl.ca/blog/portrait-raphael-assor/>

MARCELLE BASTIEN, Rosemont Petite-Patrie, <https://resilienceaineemtl.ca/blog/le-communautaire-tatoue-sur-le-coeur/>

ODETTE BOURDON, Rosemont Petite-Patrie, <https://resilienceaineemtl.ca/blog/odette-bourdon-conseil-citoyen/>

JOSETTE BOURQUE, Rosemont Petite-Patrie, <https://resilienceaineemtl.ca/blog/une-curieuse-des-autres/>

BRUCE CAMERON, Anjou, <https://resilienceaineemtl.ca/blog/un-ardent-defenseur-des-personnes-vulnerables/>

FRANCE CARDINAL REMETE, Île-des-Sœurs, <https://resilienceaineemtl.ca/blog/la-bienveillance-fil-conducteur-dune-vie-bien-remplie/>

MICHEL GUENETTE, Montréal-Est, <https://resilienceaineemtl.ca/blog/de-levis-a-montreal-un-fonceur-au-service-de-ses-pairs/>

CAMILLE ISAACS-MORELL, Ouest-de-l'Île, <https://resilienceaineemtl.ca/blog/bio-camille-isaacs-morell/>

MICHELE STANTON-JEAN, Outremont, <https://resilienceaineemtl.ca/blog/michele-stanton-jean/>

DENISE VEILLEUX, Plateau Mont-Royal, <https://resilienceaineemtl.ca/blog/denise-veilleux-un-engagement-sans-faille-pour-la-justice-sociale/>

Recherche et rédaction : Denise Veilleux et Michèle Stanton-Jean

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
INTRODUCTION	5
I. RELEVER LES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION MONTRÉLAISE	6
II. RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MADA	7
III. BÉNÉFICIER D'UNE INSTANCE CONSACRÉE A LA POPULATION AÎNÉE	7
IV. DOCUMENTER LES BESOINS PARTICULIERS DE LA POPULATION AÎNÉE	8
V. OFFRIR UN ESPACE DE PARTICIPATION CITOYENNE	9
VI. RÉALISER LA PROMESSE FORMULÉE EN 2021	10
CONCLUSION	11

CONTEXTE

Depuis octobre 2021, le Conseil citoyen a pour mandat de fournir au Réseau Résilience Aîné.es Montréal (RRAM) <https://resilienceaineemtl.ca/> des avis et recommandations sur l'inclusion, la participation sociale et la résilience des personnes âgées. Ses 10 membres, âgés de 62 à 87 ans, contribuent à enrichir les actions concertées des huit acteurs clés du RRAM : la COMACO, la TCAIM, la FADOQ Montréal, les Petits Frères, le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le GMF Notre-Dame, la Ville de Montréal (MADA) et la DRSP de Montréal qui assure la coordination des travaux.

Les partenaires du RRAM se sont mobilisés dès 2020 afin de répondre à plusieurs enjeux du vieillissement de la population montréalaise avec un financement du programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA). Ils ont adopté pour mission de créer des communautés reconnaissantes envers les personnes âgées, où le filet de solidarité est tissé serré et où le vivre-ensemble n'a pas d'âge. De plus, la contribution des personnes âgées qui sont parties prenantes de la démarche depuis le début révèle le potentiel formidable de la participation citoyenne, et ce, à tout âge.

Quelques mois après sa mise sur pied, le Conseil citoyen du RRAM a répondu à une demande de consultation de Dre Mylène Drouin, directrice régionale de santé publique (DRSP) de Montréal. Dans son rapport *Regards aînés sur la pandémie*¹, le Conseil formule 16 recommandations pour améliorer les mesures sanitaires, mais aussi pour lutter contre l'âgisme et intégrer les personnes âgées dans la création des solutions. Parmi ses réalisations, le Conseil a pris part à des consultations qui concernaient entre autres le Plan d'action régional intégré 2022-2025 de la DRSP, le cadre de référence sur le vieillissement actif de l'Institut national de santé publique et la *Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030* de la Ville de Montréal. Ses membres ont aussi participé à différents colloques sur la santé durable, la politique Vieillir et vivre ensemble, les liens intergénérationnels, etc.

En juin 2023, le Conseil citoyen s'est fixé deux actions prioritaires dont l'intégration des personnes âgées dans les lieux de prise de décision. Le 28 mai 2024, il a donc adressé une lettre à Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, lui demandant de créer le Conseil des doyennes et doyens. Le 2 août, le Conseil lui a fait part du soutien reçu de trois acteurs clés qui œuvrent auprès des personnes âgées.

Aujourd'hui, notre mémoire expose les raisons pour lesquelles il convient d'agir sans tarder afin d'associer plus étroitement les personnes âgées aux efforts visant à faire de Montréal une ville où il sera possible de mieux vieillir et vivre ensemble.

¹ Conseil citoyen, Réseau Résilience Aîné.es Montréal, juin 2022 ([Regards aînés sur la pandémie - Réseau Résilience \(resilienceaineemtl.ca\)](https://resilienceaineemtl.ca/)).

UN CONSEIL DES DOYENNES ET DOYENS, POUR MIEUX VIEILLIR ET VIVRE À MONTRÉAL

« Renforcer les villes, c'est [...] briser l'isolement des personnes âgées, c'est consolider la démocratie. » Évelyne Beaudin, mairesse de Sherbrooke,
Préface de *Libérer les villes* de Maxime Pedneaud-Jobin

INTRODUCTION

La métropole bénéficie depuis déjà 20 ans des avis et des recommandations du Conseil des Montréalaises, du Conseil interculturel et du Conseil jeunesse. Elle doit maintenant se doter d'une nouvelle instance capable de fournir des informations spécifiques sur la situation complexe de la population âgée. Outre son poids démographique croissant, cette population a de multiples besoins particuliers. Elle est entre autres plus vulnérable aux effets des bouleversements climatiques, des crises sanitaires, des inégalités sociales et de santé (pauvreté, rénovictions, itinérance, insécurité alimentaire, faible littératie, fracture numérique, mobilité réduite, etc.).

Les avantages d'un Conseil des doyennes et doyens pour la prise de décisions éclairées sont nombreux. Le travail du Conseil permettra d'identifier les moyens optimaux pour relever les défis du vieillissement de la population montréalaise et pour répondre aux objectifs de la *Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030*. Cette instance consultative uniquement consacrée à la population âgée documentera les besoins spécifiques de celle-ci afin d'orienter stratégiquement les interventions par rapport à plusieurs déterminants sociaux de la santé : logement, transport, aménagement urbain, lieux culturels, etc. Le Conseil des doyennes et doyens viendra donc appuyer le rôle de Montréal à titre de gouvernement de proximité en vue d'améliorer la situation des personnes âgées et de favoriser leur maintien dans la communauté. Il offrira en outre un espace de participation citoyenne qui donne une voix forte et un droit de cité aux personnes âgées. Montréal reconnaîtra ainsi leur contribution en créant, avec elles, les conditions nécessaires pour mieux vieillir et vivre ensemble.

I. RELEVER LES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION MONTRÉLAISE

Selon les Nations Unies, « Le vieillissement de la population est en train de devenir l'une des plus importantes transformations sociales du XXI^e siècle, avec des répercussions dans presque tous les secteurs de la société² ». Au Canada, en 2016, Montréal était la deuxième ville la plus peuplée et comptait une plus forte proportion de personnes de 65 ans et plus (16,7 %) que Toronto (15,6%), Ottawa (15,4 %) et Vancouver (15,3 %)³. L'Institut de la statistique du Québec prévoit que de 2021 à 2041, la population âgée montréalaise devrait augmenter de presque 30 %⁴.

La population aînée montréalaise se distingue aussi par ses conditions socio-économiques précaires. Par exemple, une très forte proportion des personnes de 65 ans et plus est locataire (43,1 %). Ces personnes vivent seules (36,3 %), sous le seuil de faible revenu (31,6 %) ou sont nées à l'étranger (44,0 %)⁵. Ces facteurs particuliers de vulnérabilité ont été cruellement révélés lors de la pandémie de COVID-19 durant laquelle le Québec a perdu des milliers de doyennes et doyens.

Pour relever les défis propres au vieillissement et à la précarité croissante de la population aînée, il y a urgence d'agir. À cette fin, le Plan d'action de Madrid sur le vieillissement préconisait déjà en 2002 d'apporter « des changements dans les comportements, les politiques et les pratiques à tous les niveaux et dans tous les secteurs afin de tirer parti de l'énorme potentiel qu'offre le vieillissement au XXI^e siècle⁶ ». Cette recommandation appelle à traiter les personnes âgées comme des partenaires afin de réaliser les changements nécessaires et appropriés.

Aujourd'hui, au Québec, les nouvelles cohortes aînées veulent offrir une contribution citoyenne, faire partie intégrante des prises de décision qui les concernent et mettre à profit leurs expertises et leurs savoirs expérientiels. Il suffit de leur donner la place qui leur revient à la table. À cet égard, la Ville de Montréal peut ouvrir la voie en instituant le Conseil des doyennes et doyens qui lui fournira des avis et des recommandations essentielles pour éclairer stratégiquement ses actions.

² Nations Unies, *Personnes âgées*, ([Personnes âgées | Nations Unies](#)).

³ Direction régionale de santé publique de Montréal, Service – Intelligence et surveillance décisionnelle, *Un bref portrait comparatif de Montréal à d'autres villes canadiennes*.

⁴ Institut de la statistique du Québec, *Portrait des personnes aînées au Québec*, 2023, Figure 1.1.4, p. 21.

⁵ Direction régionale de santé publique de Montréal, CIUSSS Centre-Sud, *Les aînés montréalais, Chiffres clés*, ([ChiffresCles-Aines-RSS-MTL.pdf](#)).

⁶ Nations Unies, *op. cit.*

II. RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MADA

Dans sa nouvelle *Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030*, Montréal expose ses objectifs afin de demeurer une Municipalité amie des aînés (MADA). Elle veut ainsi offrir « un milieu de vie sain et des services essentiels abordables, accessibles et sécuritaires » afin de permettre aux personnes âgées « de vieillir dignement et sans discrimination, de s'épanouir et de continuer à contribuer fièrement à la société⁷ ».

Pour ce faire, la Stratégie fixe trois grandes orientations : « répondre de manière équitable aux besoins essentiels ; faciliter l'épanouissement et la résilience ; et soutenir la participation à la communauté⁸ ». Or, cette dernière orientation prévoit entre autres de « rehausser la participation des personnes âgées dans les instances municipales⁹ ». La création du Conseil des doyennes et doyens répondra à cette volonté en leur accordant une place au sein de la structure consultative actuelle de Montréal.

III. BÉNÉFICIER D'UNE INSTANCE CONSACRÉE À LA POPULATION ÂÎNÉE

Avec le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel et le Conseil jeunesse, Montréal dispose d'une structure consultative qui a fait ses preuves. L'année 2024 marque d'ailleurs le 20^e anniversaire de ces trois instances qui ont su attirer l'attention sur des enjeux propres à leurs populations respectives. Leurs avis et recommandations ont efficacement aidé l'administration municipale à tenir compte de différentes perspectives dans la gouvernance. Il manque toutefois l'équivalent pour la population aînée.

La pandémie de COVID 19 a révélé cette lacune. En l'absence d'une instance consultative dûment mandatée pour aborder les questions relatives à la population aînée, deux conseils ont en effet cherché à combler le vide. En 2020, dans son rapport d'activité, le Conseil des Montréalaises signale ainsi « les effets désastreux de la COVID sur certaines femmes dont les aînées¹⁰ ». Parmi ses actions prioritaires, le Conseil note la nécessité de « documenter les enjeux municipaux concernant les femmes aînées¹¹ ». Dans son rapport d'activité de 2022, il réitère que « les aînées et les femmes en situation de handicap sont particulièrement touchées [pendant les vagues de chaleur] car elles ont de la difficulté à sortir de leur logement et à se déplacer¹² ».

⁷ Ville de Montréal, *Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030*, p. 7 ([Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030 - Septembre 2023 \(montreal.ca\)](#)).

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Conseil des Montréalaises, *Rapport d'activité 2020*, p. 7 ([conseil des montrealaises-rapport d activite 2020.pdf](#)).

¹¹ *Ibid.*, p. 22.

¹² *Ibid.*

En 2020, le Conseil interculturel a quant à lui exploré la situation des personnes âgées immigrantes et racialisées sous trois aspects : le logement ; la participation citoyenne ; et l'urbanisme, l'aménagement et les transports¹³. En 2021, il déclare que sa principale réalisation a été de produire l'Avis sur les personnes âgées immigrantes et/ou racialisées : favoriser des milieux inclusifs. Il précise qu'il tentait de cette manière de répondre au fait que, durant la pandémie, les médias avaient rendu invisibles certaines sous-catégories de la population aînée en présentant souvent cette dernière comme un groupe homogène¹⁴.

Il faut certes se réjouir que le sort des personnes aînées ait trouvé un écho auprès du Conseil des Montréalaises et du Conseil interculturel. Toutefois, cette réaction louable face à l'urgence pandémique ne saurait remplacer une instance spécifique vouée de manière durable à documenter la situation de l'ensemble de la population aînée. C'est le rôle indispensable que jouera le Conseil des doyennes et doyens de Montréal.

IV. DOCUMENTER LES BESOINS PARTICULIERS DE LA POPULATION ÂÎNÉE

La récente *Enquête montréalaise sur les conditions sociales et la participation des personnes de 55 ans et plus* trace un portrait éclairant de la situation. Comme la directrice régionale de santé publique, Dre Mylène Drouin, le précise :

C'est à Montréal que l'on compte le plus grand nombre de personnes aînées au Québec en proportion de sa population. En 2041, il y aura près d'un demi-million de personnes âgées de 65 ans et plus dans la métropole. Cette évolution aura des répercussions importantes, notamment sur les activités touchant la participation sociale incluant l'adaptation du marché du travail et l'aménagement des infrastructures, ainsi que sur l'offre spécifique de services sociaux et culturels, de santé et de loisirs (...)¹⁵.

Au-delà de leur nombre, les personnes aînées montréalaises ont aussi des besoins particuliers en matière de logement, de mobilité, etc. Elles sont également plus vulnérables aux effets des bouleversements climatiques, des crises sanitaires et sociales (rénovictions, itinérance, etc.).

¹³ Conseil interculturel, *Rapport d'activité 2020*, p. 21 ([CIM RAPPORT ACTIVITES 2020.PDF \(montreal.qc.ca\)](https://montreal.qc.ca/cim-rapport-activites-2020.pdf)).

¹⁴ *Ibid.*, p. 25.

¹⁵ Direction régionale de santé publique de Montréal, *Enquête montréalaise sur les conditions sociales et la participation des personnes de 55 ans et plus, Rapport régional*, 2024, p. V ([DRSP_Pub_2024_EnqueteMtlRegional_55_ans.pdf \(ccsmtlpro.ca\)](https://ccsmtlpro.ca/DRSP_Pub_2024_EnqueteMtlRegional_55_ans.pdf)).

Comme gouvernement de proximité, Montréal dispose de leviers majeurs pour favoriser un vieillissement actif et en santé. Elle peut agir sur plusieurs déterminants sociaux de la santé (logement, transport, aménagement urbain, lieux culturels, etc.). Elle a donc un rôle majeur à jouer pour améliorer la situation des personnes âgées et pour favoriser leur maintien dans la communauté.

Vu son rôle stratégique, Montréal dispose d'une grande capacité d'intervention sur divers aspects de la vie quotidienne. Elle peut aussi mobiliser les forces citoyennes pour déployer ses actions dans les quartiers. Un Conseil des doyennes et doyens aura pour mandat spécifique de documenter la situation de la population âgée, puis de fournir des avis et recommandations essentiels pour la gouvernance.

V. OFFRIR UN ESPACE DE PARTICIPATION CITOYENNE

La situation complexe des personnes âgées exige une analyse globale et non une approche à la pièce. Elle exige et mérite une instance spécifique dont le mandat se poursuit dans le temps plutôt qu'une réaction ponctuelle au gré des événements. En fin de compte, il s'agit d'un enjeu démocratique.

Déjà en 2019, l'organisme Vivre en ville s'est intéressé au rôle des municipalités dans la mise en place des facteurs propices à un vieillissement actif. Son document intitulé *Des milieux de vie pour toute la vie* précise que leur responsabilité consiste à agir sur ces facteurs, mais aussi à impliquer les personnes âgées dans les processus de prises de décision :

Penser aux aînés, c'est porter une attention particulière à une population hétérogène ayant des besoins multiples et reconnaître leurs qualités, leurs aptitudes et leurs contributions, ainsi que leurs difficultés, leurs fragilités et leurs vulnérabilités. Cela signifie leur attribuer un rôle d'acteur, leur donner la parole, notamment dans les décisions qui les concernent (Paris et collab., 2013 ; Séguin et collab., 2015)¹⁶.

À Montréal, les personnes âgées apportent une contribution importante à leurs communautés dans trois catégories d'activités. Par leur participation au marché du travail: 30 % des personnes de 65-74 ans et 11 % des 75-84 ans occupent un emploi¹⁷. Par leurs activités de bénévolat : avant la pandémie, 38 % des femmes et 32 % des hommes de 55

¹⁶ Vivre en ville, *Des milieux de vie pour toute la vie, Outils pour guider les municipalités dans l'aménagement d'environnements bâtis favorables à un vieillissement actif*, 2019, p. 8 (venv.milieuxdevie.br.pdf (vivreenville.org)).

¹⁷ Direction régionale de santé publique de Montréal, op. cit., p. 1.

ans et plus offraient de leur temps comme bénévoles¹⁸. Par leur rôle de proches aidantes : 38 % des personnes de 55 ans et plus offrent des soins à un proche sur une base régulière¹⁹. Toutefois, ces rôles sociaux inestimables ne sont pas reconnus à leur juste valeur et, surtout, ils ne se traduisent pas par un rôle citoyen équivalent dans les lieux de prise de décision. Pourtant, comme le signalait *Vivre en ville*, cette participation citoyenne est essentielle pour plusieurs raisons :

Les aînés sont les mieux placés pour rendre compte de leurs besoins, des barrières auxquelles ils font face ou, au contraire, des éléments pouvant contribuer à leur qualité de vie dans leur collectivité. De plus, nombre d'entre eux s'intéressent à la politique et désirent changer des choses, s'impliquer dans diverses causes et contribuer au développement de leur quartier (Simard et Olazabal, 2018 ; Buffel et collab., 2012)²⁰.

La Ville de Montréal déploie déjà des actions pour créer des conditions qui facilitent la participation sociale des personnes âgées, mais elle peut aller encore plus loin en stimulant aussi l'engagement citoyen. Le Conseil des doyennes et doyens permettra d'ouvrir un espace officiel pour la parole âgée. Par sa visibilité et sa notoriété, il mettra en évidence la valeur accordée à la contribution des personnes âgées. Il aidera donc à lutter contre l'âgisme d'une manière positive en reconnaissant leur rôle comme citoyennes et citoyens, ce qui stimulera en retour la vie démocratique.

VI. RÉALISER LA PROMESSE FORMULÉE EN 2021

La création du Conseil des doyennes et doyens de Montréal est une promesse électorale à remplir. Le 4 octobre 2021, Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, a annoncé avec Mme Émilie Thuillier, mairesse d'Achthaus-Cartierville, un plan pour mieux vieillir en ville. Parmi les cinq mesures prévues figurait la création d'un Conseil des doyennes et doyens. Mme Plante disait ainsi vouloir « que les personnes âgées puissent participer davantage à la vie démocratique » et ajoutait : « On veut profiter de leur expertise et de leur expérience. Cette instance va être formée de personnes âgées provenant de différents milieux afin qu'elle soit bien représentative²¹ ».

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Cité dans *Vivre en ville*, *op. cit.*, p. 47.

²¹ Éloi Fournier, « Vieillir en ville : Projet Montréal annonce cinq mesures pour les aînés », *Journal des voisins*, 4 octobre 2021 (<https://journaldesvoisins.com/projet-montreal-annonce-cinq-mesures-pour-les-aines/>).

CONCLUSION

Le vieillissement de la population est un phénomène d'ordre mondial, mais aussi local. Montréal n'y échappe donc pas. Si la municipalité a adopté certaines mesures à cet égard, elle peut et doit en faire davantage. Avec la création du Conseil des doyennes et doyens, elle pourra compter sur les avis et les recommandations d'une nouvelle instance capable de documenter la situation complexe de la population âgée. Elle pourra alors mieux orienter stratégiquement ses interventions par rapport à plusieurs déterminants sociaux de la santé.

Maintenant, Montréal a le pouvoir de donner enfin aux personnes âgées une voix forte au chapitre et un droit de cité en tant que citoyennes et citoyens. Elle peut transformer cette vision inspirante en réalité et faire preuve du leadership qu'elle a su démontrer dans tant d'autres actions pour mieux vivre et vieillir ensemble, en ville. Et dans cette démarche, elle pourra compter sur l'appui et la collaboration du Conseil citoyen du Réseau Résilience Aîné.es Montréal.